Au sommaire de ce 10ème numéro :

- page 1 : signature de la Convention interrégionale du massif des Alpes 2021-207,
- page 3 : nouveaux logos pour l'ANCT,
- page 4 : accueil de nouveaux membres au Comité de massif des Alpes,
- page 5 : la vie des instances du massif des Alpes,
- page 12 : actualités euro-alpines,
- page 15 : les brèves alpines,
- page 19 : la démarche « espaces valléens »,

SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES ALPES POUR LA PERIODE 2021-2027.

Christophe MIRMAND, *préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet coordonnateur du Massif des Alpes, au nom de l'Etat,* ***Chantal EYMEOUD****, vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentant Renaud MUSELIER, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, président délégué de Régions de France,* ***Fabrice PANNEKOUCKE****, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le président Laurent WAUQUIEZ, et* ***Nicolas CHANTEPY****, directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont signé ce mercredi 7 décembre 2022 à Aix-les-Bains, la Convention interrégionale de massif des Alpes (CIMA) 2021-2027, en présence des membres du Comité de massif des Alpes et de préfets du massif alpin.*

De gauche à droite pour les signataires : Fabrice Pannekoucke (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Chantal Eyméoud (Région Sud), Christophe Mirmand (préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, préfet coordonnateur du massif des Alpes), Dominique Dufour (préfet des Hautes-Alpes, délégué au massif), Nicolas Chantepy (DGA de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) ainsi que François Ravier (préfet de Savoie). © Photo : Commissariat de massif des Alpes.

Fruit d'une concertation de ces quatre partenaires sur les priorités et les enjeux du massif, cette nouvelle génération de la CIMA a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne dans **l'atténuation de l'impact de leur développement sur l'environnement comme dans leur adaptation économique et sociale au changement climatique.** Via 12 mesures thématiques d'intervention et des financements associés, elle constitue l'un des outils financiers de mise en œuvre du Schéma de massif des Alpes, porté par le Comité de massif.

Afin de soutenir les acteurs et les projets du Massif des Alpes, l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les Régions ont convenu de mobiliser plus de 250 M€ pour la montagne, d'ici 2027, dont **173 M€ au sein des 12 mesures qui composent la CIMA**, disponibles sur la période 2021-2027, et environ **77 M€** de crédits exceptionnels de l'Etat et de valorisations des dispositifs d'intervention en montagne des Régions qui ont été programmés au titre du fonds « **Avenir Montagnes investissement** », en 2021 et 2022.

Les neuf Départements alpins en tant que cofinanceurs d'opérations programmées dans le cadre de la Convention de massif sont également associés à la démarche.

Pour **Christophe Mirmand,** « *Cette contractualisation alpine pluriannuelle, fruit d'une coopération ou « collectif alpin » Etat-Régions confortée, n'est pas qu'un outil financier de plus permettant d'accompagner des projets localisés dans le massif des Alpes. C'est une déclinaison opérationnelle de notre ambition partagée à répondre aux enjeux abordés dans le Schéma interrégional du massif des Alpes, porté par le Comité de massif qui vient de tenir sa séance plénière annuelle* ».

« *L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a validé de nouveau sa participation à la CIMA. La préservation des milieux aquatiques mais aussi, de plus en plus, la gestion quantitative de la ressource en eau ainsi que les enjeux de son utilisation économe par les différents usages de l'eau sont au cœur des préoccupations de tous les bassins versants alpins* » note **Nicolas Chantepy.**

Chantal Eyméoud et Fabrice Pannekoucke soulignent que « *la convention interrégionale du massif des Alpes est en adéquation avec les enjeux identifiés dans les stratégies d'intervention des Régions, notamment dans nos « plans Montagnes », mais aussi avec les programmes européens FEDER dont les deux Régions alpines sont autorités de gestion. La CIMA illustre parfaitement notre volonté collective d'unir les forces pour accompagner les porteurs de projet et répondre aux besoins en cette période charnière d'adaptation au changement climatique ».*

Les cofinancements au titre de la CIMA ont pu commencer à être engagés dès l'année 2021 dans tous les départements alpins**.** A ce jour le comité interrégional de programmation a validé :

- 262 opérations soutenues, par l'Etat, pour 12,6 M€ de subventions ;
- 205 dossiers ont été votés par les Régions pour 6,3 M€ (*certaines opérations sont en cofinancement Etat + Région*) ;
- la totalité des crédits du fonds Avenir Montagnes investissement, au bénéfice de 152 opérations soutenues par l'Etat, dont 29 avec les Régions, auxquels s'ajoutent 193 projets soutenus par les Régions.

Les porteurs de projets intéressés par la CIMA sont invités à se renseigner sur l'éligibilité à ce dispositif d'échelle alpine auprès du commissariat de massif et des services montagne des Régions et sur les sites internet des partenaires.

Les guichets de dépôts de dossiers de demandes sont ouverts en ligne :

Subventions Etat (FNADT et PSEM Alpes) : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/campagne-cima-2023

Subventions de l'Agence de l'eau : https://aides.eaurmc.fr/Tsa/#/login

Subventions des Régions :

- Auvergne Rhône-Alpes : https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides?f%5B0%5D=profil%3A73

- Provence Alpes Côte d'Azur :
https://subventionsenligne.maregionsud.fr/Authentification/LogOn?ReturnUrl=%2F

La synthèse presse

MOUVEMENT DU CORPS PREFECTORAL ALPIN.

Suite au conseil des ministres du 20 juillet voici le nouveau corps préfectoral alpin pour les départements du 04, 05, 73, 74 et 84 :

M. Marc CHAPPUIS, préfet chargé d'une mission de service public relevant du Gouvernement, est nommé préfet des Alpes-de-Haute-Provence (04),

M. Dominique DUFOUR, administrateur de l'État hors classe, est nommé préfet des Hautes-Alpes (05),

M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, est nommé préfet de la Savoie (73),

M. Yves LE BRETON, préfet, est nommé préfet de Haute-Savoie (74),

Mme Violaine DEMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence, est nommée préfète de Vaucluse (84).

L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES SE DOTE D'UNE NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE !

A bientôt 3 ans, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a adopté une nouvelle identité visuelle. Centrée autour de son sigle – ANCT –, elle répond à plusieurs enjeux.
D'abord rendre plus lisible son action et son rôle d'ensemblier, en rassemblant différents opérateurs de l'État autour de programmes, dispositifs ou contrats territoriaux que l'ANCT pilote. Ensuite, mieux affirmer sa marque d'opératrice de l'État et sa raison d'être, à la fois nationale et territoriale.

Composé de chevrons aux couleurs variées, le logo symbolise une action déployée aux quatre coins de la France, dans l'Hexagone et outre-mer. Avec toujours une même ambition : conseiller, accompagner et soutenir les collectivités.

La déclinaison alpine du logo pour le commissariat de massif des Alpes :

[Lien vers kit logo 2022]

REUNION DU COMITE INTERREGIONAL DE PROGRAMMATION DE LA CIMA ET DU FONDS « AVENIR MONTAGNES INVESTISSEMENT ».

Pour cette 3ème session de l'année, le comité interrégional de programmation de la convention interrégionale du massif des Alpes et du fonds Avenir Montagnes Investissement s'est réuni, le 26 octobre 2022, en multi sites dans les préfectures des Hautes-Alpes, de l'Isère et en visioconférence.

Au titre des nouveaux dossiers à programmer dans le cadre de la CIMA requérant du FNADT Alpes, les membres du CIRP ont émis un avis favorable pour 33 dossiers appelant 1,7M€ de subvention du FNADT Alpes.
Au titre des valorisations de dossiers déjà financés ou à venir à rattacher à la CIMA :

- La Région Provence Alpes Côte d'Azur a fait valider pour sa part le rattachement de 17 dossiers pour un montant total de 506 342 €.

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait valider pour sa part le rattachement de 12 dossiers pour un montant total de 774 964 €.
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose le rattachement de 14 dossiers pour un montant total de 3M €.

Aux titres des opérations retenues pour un appui du fonds « Avenir Montagnes », une liste des 31 opérations priorisées, au sein de 7 départements alpins, totalise un montant de subventions Etat de 5M€.

La Région Auvergne-Rhône Alpes a fait valider le rattachement de 3 opérations relevant des thématiques du fonds pour 7,2 M€.
La Région Provence Alpes Côte d'Azur a fait valider le rattachement d'opérations pour un total de 13M€ dont 250 000€ au titre des routes de cols.

Un dernier comité de programmation a été organisé mi-décembre, par voie électronique, pour valider les dossiers en attente d'arbitrage sur le fonds Avenir Montagnes Investissement et affecter ~~ou non~~ les crédits de l'Etat complémentaires qui ont été attribués suite à la demande du préfet de massif
.
Les ultimes rattachements des Régions au titre du fonds pourront être validés au cours du premier CIRP de l'année 2023, en fonction des validations prises au sein des assemblées régionales de décembre 2022.

Pour consulter le compte-rendu.

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

Suite aux renouvellements d'élus, le Comité de massif des Alpes accueille des nouveaux membres (arrêté du préfet coordonnateur de massif des Alpes de décembre 2022) :

COLLEGE DES PARLEMENTAIRES

Députés

Madame Emilie BONNIVARD, Députée de la Savoie
Monsieur Xavier ROSEREN, Député de la Haute-Savoie

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ACTEURS ECONOMIQUES

Représentants des organisations socioprofessionnelles d'entreprises ou de collectifs d'entreprises, de structures de recherche ou de développement en lien avec le tissu économique du massif des Alpes

Madame Claire SCHMITTER, Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne SNAM

COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES OU ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A LA VIE COLLECTIVE DU MASSIF OU AGISSENT DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Personnalités qualifiées :

Monsieur Guillaume MAUREL, Syndicat National des Guides de Montagne

Nous leur souhaitons la bienvenue !

AVIS DE LA COMMISSION « TRANSPORTS & MOBILITE » DU COMITE DE MASSIF DES ALPES SUR LES EQUIPEMENTS DES VEHICULES EN PERIODE HIVERNALE – MODIFICATION 2022.

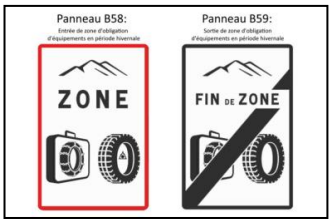

La commission « Transports & mobilité », consultée de façon dématérialisée entre le 22 août et le 15 septembre 2022, a émis un avis favorable sans observation sur le **projet de modification de la liste des communes sur lesquelles des obligations d'équipement des véhicules s'appliquent en période hivernale.**

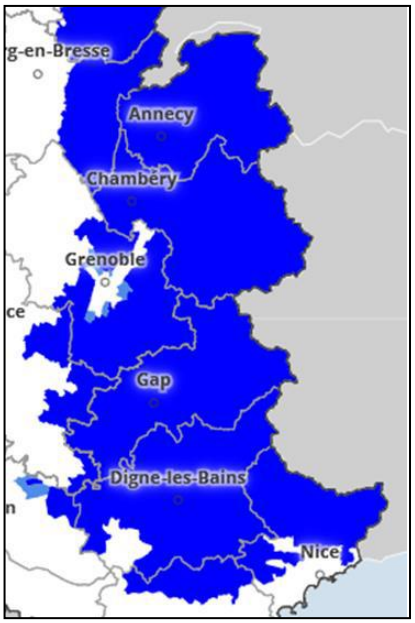

L'avis porte sur la modification de la liste pour deux communes : Beaumont-du-Ventoux (84) pour un passage de classement total à classement partiel et Gorbio (06) pour un retrait de la liste.

Ces deux demandes de modification font suite à la première saison hivernale de test du dispositif.

Pour rappel, depuis 2021, chaque année, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux (carte alpines ci-contre).

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

Le groupe de travail « développement économique » du Comité de massif des Alpes présidé par la députée des Hautes-Alpes, Pascale BOYER, présidente de l'Association Nationale des Elus de la Montagne, et animé par Nicolas Gouvernel, commissaire-adjoint, s'est réuni le lundi 5 septembre en présentiel à Grenoble (38) et à distance par visioconférence.

Cette réunion de rentrée a permis de faire un état d'avancement des travaux des trois des équipes-projet : attractivité des métiers, économie sociale et solidaire, industries et décarbonations. Elles se sont réunies cet été pour partager les problématiques et identifier les premières actions à mener.
L'équipe-projet formation ne s'est pas encore réunie faute de disponibilité commune des copilotes.

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « BIODIVERSITE » DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

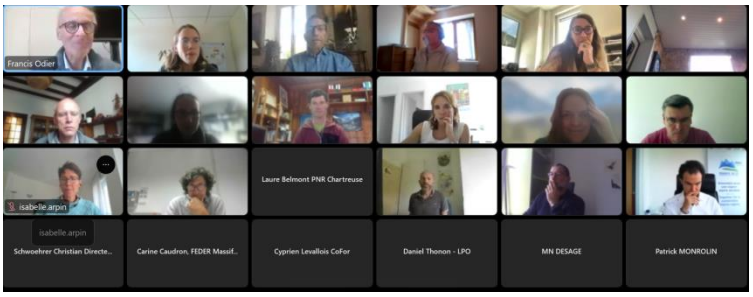

Le groupe de travail « biodiversité » du Comité de massif des Alpes présidé par Francis ODIER, représentant de France Nature Environnement, s'est réuni le vendredi 23 septembre par visioconférence.

La feuille de route 2022-2024 du groupe de travail « biodiversité », issue des réflexions du dernier séminaire, a été présentée aux membres. L'état d'avancement des réflexions engagées en sous-groupe sur les volets : évaluation et communication, a également été exposé. Les partenariats qui se structurent en prévision du prochain AAP « biodiversité » du Feder Alpes ont été dévoilés. Enfin, une information a été faite des projets sélectionnés cet été dans le cadre des différents AAP en cours sur les Alpes.

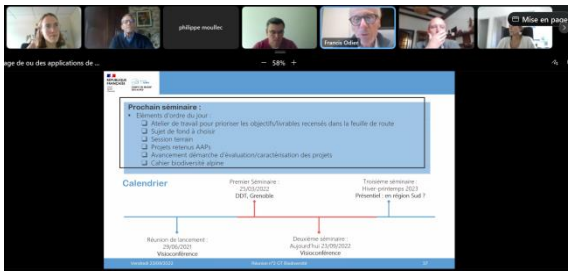

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « REFUGES » DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

Le groupe de travail « refuges » du Comité de massif des Alpes s'est réuni le 6 octobre en présentiel à la maison du Parc National des Ecrins à Bourg d'Oisans (38) et en visioconférence.

Cette réunion avait inscrit à son ordre du jour :

- Un bilan de saison et échange spécifique sur les problématiques notamment liées à la ressource en eau et aux éboulements
- Transition et autonomie énergétique des refuges : bilan carbone de refuge
- Refuges Sentinelles :
  - Résultats de l'enquête auprès des usagers et des professionnels sur la question de la montée en confort des refuges
  - Point sur la coopération avec le SNGRGE et la FFCAM sur la base de données refuges des Alpes
- Point sur la mise en œuvre du plan d'action « jeunes en refuges »
- Restitution du projet de résidences d'artistes en refuges mené cet été 2022
- Points divers et actualités des dispositifs d'accompagnement

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « AGRICULTURE ALPINE » DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

Le groupe de travail « agriculture alpine » du Comité de massif des Alpes présidé par François THABUIS, représentant de la chambre d'agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est réuni le lundi 10 octobre par visioconférence.

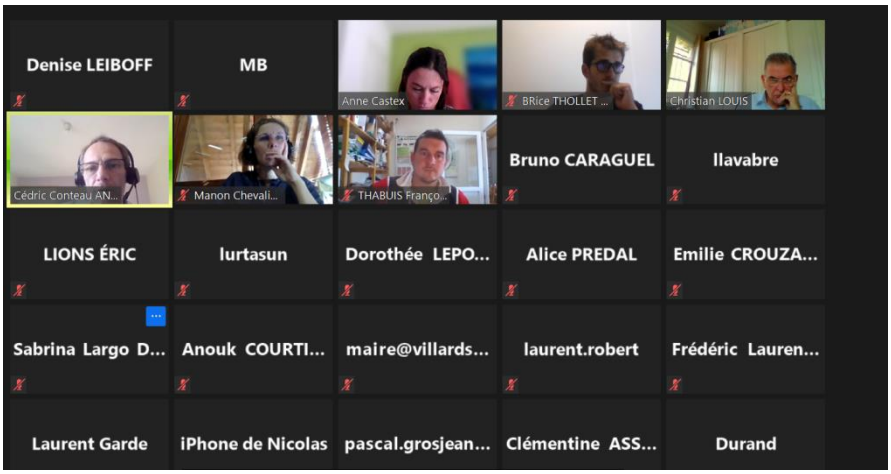

La réunion a été l'occasion de restituer l'ensemble des travaux engagés depuis 2019 sur les zones intermédiaires et parcours préalpins :

- CEPAZ coordonné par l'INRAe : Continuités Ecologiques et trame Pastorale des Parcours préalpins et des Zones intermédiaires des Préalpes françaises.
- POIA trames pastorales et suites conduit en inter-PNR alpins.

Les Appels à Projet concernant l'agriculture ont été abordés :

- AAP Biodiversité du FEDER Alpes (ouvert cet été 2022 – lien avec le POIA Trames pastorales).
- Appel à projet FNADT « Projet Alimentaire des territoires touristiques alpins » et lien avec l'AAP Tourisme du FEDER Alpes.

Des actions en cours nécessitant une concertation du groupe ont été présentées :

- Travail avec le Conseil National de la Montagne concernant la réglementation portant sur les logements des salariés en estive, consultation des Massifs.
- Evolution des formations de bergers (suite obligation certification Qualiopi).

Enfin, une proposition d'organisation de site internet dédié à la diffusion des résultats du groupe de travail « agriculture » a été présentée pour validation de la commande auprès du prestataire.

La réunion physique est reportée au printemps prochain, et est envisagée à l'alpage école du Lycée agricole de Contamine sur Arve en Haute-Savoie (74). Une prochaine réunion du groupe de travail visera à examiner les projets proposés pour 2023.

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « FORET-BOIS » DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

Le groupe de travail « Forêt – Filière bois » du Comité de massif des Alpes présidé par Patricia MORHET-RICHAUD, représentante des Communes Forestières de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est réuni le jeudi 13 octobre au Centre technique Hôtelier de Montmélian (73).

Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance :

- Validation des nouveaux outils de communication de promotion de la stratégie forestières alpine : plaquette « le bois des forêts alpines, des outils pour le valoriser » et site internet du Réseau Alpin.
- Tour de table sur les autres dynamiques de promotion /animation liée à la forêt de montagne : Bois des Alpes, FIBOIS, CIBC…
- Axe « valorisation du bois des Alpes » : Présentation et avis sur les projets (FEDER Alpes et CIMA) et bilan des bonifications DETR et DSIL sur le Massif des Alpes.
- Axe « mobilisation de la ressource bois alpine » :
    - *Forêt alpine et changement climatique :* Retour sur les étapes de la prise en compte de la spécificité montagne dans le volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer" enjeux pour France 2030.
      Zoom sur l'arrêté MFR révisé en AURA et le cadre de l'utilisation d'essences allochtones dans un but expérimental.

- *Débardage par câble :* les 2 nouveaux projets de territoires candidats à l'AAP pour l'élaboration et animation d'une stratégie territoriale pluriannuelle de développement des infrastructures de débardage par câble forestier.

Pour le temps de l'après-midi une visite d'entreprise était organisée : visite de l'entreprise Savoie Lamellé à Gilly sur Isère (73200).

Pour consulter le compte-rendu

SEMINAIRE DU RESEAU DES ESPACES VALLEENS DU 13 et 14 OCTOBRE 2022 A SAINT-DALMAS-DE-TENDE (06).

Le réseau des chefs de projet « espaces valléens » a été accueilli par l'espace valléen de la Riveira Française les 13 et 14 octobre à Saint-Dalmas-de-Tende (06) à l'occasion du lancement du nouveau programme 2021-2027. Deux journées de rencontres, d'échanges, de capitalisation, de production autour de temps forts.

6 ateliers de travail :
✓Ça ne chauffe plus, ça brule dans les Alpes ! Changement climatique : Les Espaces valléens au cœur de l'action.
✓Accueillir de manière responsable sur les territoires Espaces Valléens : accessibilité, mobilité, gestion de la fréquentation et des sites.
✓Les transitions en question : Retour sur les Etats Généraux de la Transition du Tourisme en Montagne.
✓La gouvernance du dispositif : Mieux associer, intégrer élus/DGS/OT aux travaux et réflexions ainsi qu'à la vie du réseau.
✓Stratégie touristique et Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).
✓Astrotourisme – Valorisation du ciel étoilé.

COMMISSION PERMANENTE DU COMITE DE MASSIF DES ALPES !

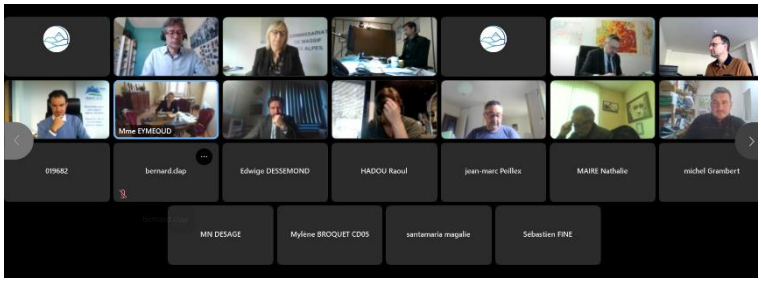

Le 8 novembre 2022 s'est tenue une réunion de la commission permanente du Comité de massif des Alpes en visioconférence individuelle.
La séance était présidée par Chantal EYMEOUD, Présidente de la commission permanente du Comité de massif des Alpes et Fabrice PANNEKOUCKE, vice-président de la commission permanente du Comité de massif.

Pour cette 2ère séance de l'année de cette commission plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour. Un point d'information sur le dispositif « espaces valléens ». A l'issue d'une instruction technique associant l'Etat, les Régions et les Départements, le comité de sélection a labellisé 39 territoires « Espaces Valléens » en fin d'années 2021. Les espaces valléens ont engagé la mise en œuvre de leur stratégie en déclinant de façon opérationnelle leur plan d'actions : la plupart des espaces valléens ont réuni leur comité de pilotage au moins une fois au cours de l'année 2022 afin de présenter et de prioriser leurs actions pour 2022 et 2023.

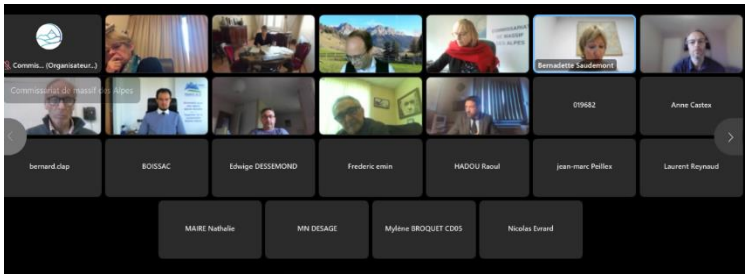

Une présentation de l'actualisation des schémas régionaux du tourisme des régions Provence-Alpes-Côte d'azur et Auvergne-Rhône-Alpes a été fait. Ces schémas régionaux du tourisme doivent bien s'inscrire dans la politique touristique alpine, en cohérence avec les orientations du Schéma de massif et les objectifs 2021-2027 de la CIMA.

Un projet de motion en faveur de l'emploi saisonnier dans les territoires de montagne a également été présenté. Le sujet de la saisonnalité en montagne est à l'ordre du jour depuis plusieurs années tant à l'échelle nationale que dans les spécificités de chacun des massifs, mais les périodes de la crise sanitaire et de la relance, avec difficultés de recrutement devenus souvent structurelles, font de ce sujet un point d'alerte pour assurer l'attractivité des emplois dans les massifs. La motion va être augmentée des apports des acteurs économiques avant d'être présentée lors du prochain Comité de massif pour être ensuite diffusée au Conseil National de la Montagne.

Une résolution a été prise par les membres de la commission permanente afin de définir un cadre de travail à engager en 2023 pour favoriser l'expression de la jeunesse sur les sujets alpins dans les instances du Comité de massif des Alpes, pour une mise en application lors de la prochaine mandature du comité (2024-2030).

Un point d'avancements sur le programme Avenir Montagnes était également inscrit à l'ordre du jour.

L'été 2022 a mis en exergue le fait que la tension sur la ressource en eau était une réalité dès à présent, y compris pour les têtes de bassin versant devenant tout aussi fragiles vis-à-vis de la sécheresse et de l'élévation des températures. Il y avait donc urgence à constituer à l'échelle des Alpes, en lien avec l'Agence de l'eau, les opérateurs hydrauliques et les scientifiques, un état des collectes de données sur la ressource et des modèles de prévision des ressources selon différents critères de conditions hydro-climatiques. Il a donc été proposé d'organiser un groupe de travail technique qui associe l'Etat, les services des 2 régions alpines, les 2 DREAL et l'Agence de l'Eau. La 1ère réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 21 novembre dernier.

REUNION DE LA COMMISSION « TRANSPORTS ET MOBILITE » DU COMITE DE MASSIF DES ALPES.

La commission « Transports et Mobilité » du Comité de massif des Alpes, présidée par Agnès ROSSI, élue de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est réunie le jeudi 17 novembre par visioconférence

La commission a partagé les avancées récentes de la Convention alpine et de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine (Suera) en matière de mobilité :

- **L'Alliance du Simplon « vers le zéro émission nette dans le secteur des transports dans les Alpes à l'horizon 2050 »**, signée le 27 octobre 2022, à Brig, dans le Valais, par les ministres chargés de l'environnement et les ministres chargés des transports des Etats et principautés signataires de la **Convention alpine**.
- **La « Déclaration sur le transport ferroviaire dans la région alpine »** signée en 2022 pour créer des conditions de concurrence équitables entre les modes de transport, optimiser le potentiel du rail, améliorer les infrastructures, et la **démarche de labellisation des projets Suera** qui démontrent des solutions de mobilité durable dans la région alpine.
- La finalisation du projet INTERREG Espace alpin **Linking Alps** sur l'intermodalité transalpine.

Suite à ces présentations, la commission Transports & Mobilité a proposé deux pistes de travail pour 2023 :

- **Quelle déclinaison opérationnelle interrégionale alpine** de ces engagements forts au niveau euro-alpin pour une mobilité décarbonée (voyageurs, marchandises, mobilités touristiques) ?

- **Quelles convergences et synergies possibles entre les stratégies de mobilité alpine portées par les deux Régions** ?

Compte-tenu des sujets transversaux traités dans cette commission, les membres ont également proposé que la commission puisse se réunir dans un format élargi.

SEANCE PLENIERE DU COMITE DE MASSIF DES ALPES DU 7 DECEMBRE 2022.

La séance plénière du Comité de massif des Alpes pour l'année 2022 s'est tenue le mercredi 7 décembre à Aix-les-Bains (73) au Centre des Congrès, à l'issue de cette séance la Convention interrégionale du massif des Alpes pour la période 2021-2027 a été signée.

Cette réunion était co-présidée par M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Préfet coordonnateur du massif des Alpes et par Chantal EYMEOUD, vice-présidente du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidente de la commission permanente du Comité de massif et de Fabrice PANNEKOUCKE, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et vice-président de la commission permanente du Comité de massif.

Un format hybride a été privilégié mêlant présentiel et de la visioconférence, afin d'atteindre le quorum et une plus grande représentativité des quatre collèges.

La réunion a permis de faire le point sur les motions prises pour l'année 2022 : sur la situation des centres de vacances et la continuité du plan Avenir Montagnes.

Concernant la motion en faveur de l'emploi saisonnier en montagne, des débats nourris n'ont pas permis de procéder à une finalisation et à un vote. Il a été acté de la retravailler pour la valider par consultation dématérialisée d'ici la mi-janvier en vue de sa transmission, pour saisine, au Conseil national de la montagne qui se réunira le 2 février 2023 prochain.

Trois démarches en cours ont pu être présentées aux membres :

- Démarches sur l'hébergement touristique et l'habitat permanent en communes supports de stations,
- Démarches euro-alpines en faveur des mobilités durables et déclinaisons au massif des Alpes françaises,
- Démarches engagées sur la préservation de la ressource en eau à l'échelle du massif.

Un point d'information sur les opportunités et les synergies offertes par les programmes euro-alpins de financement a également été fait.

Enfin, une présentation de la résolution prise lors de la commission permanente du 30 mai a été faite sur la participation et expression de la jeunesse au sein du Comité de massif des Alpes

Le règlement intérieur du Comité de massif a été modifié afin de permettre aux commissions spécialisées une plus large participation des membres, tout membre du Comité de massif pouvant y assister pour y débattre et tout acteur pertinent du massif pouvant y être convié. Seuls les membres composant formellement les commissions ont pouvoir de vote.

L'après-midi était consacrée à une visite de terrain sur le lac du Bourget dans le cadre de la démarche de candidature Unesco « Men and Biosphere » : réserve de biosphère portée par l'agglomération Grand lac qui a été présentée aux membres en ouverture du comité de massif.

Depuis 2021, la communauté d'agglomération Grand Lac est engagée dans une démarche de classement au titre du programme « Men and Biosphere » de l'UNESCO. Ce programme désigne des territoires qui s'engagent à expérimenter des pratiques de développement durable, en conciliant le développement social et économique des populations avec la conservation de la biodiversité et plus largement la protection de l'environnement. L'importance du patrimoine naturel du territoire de Grand Lac conjugué à un dynamisme croissant (démographique, économique…), vecteur de richesses humaines et économiques, mais également de pressions, en font de fait un territoire idoine pour expérimenter des voies de conciliation entre préservation de la biodiversité et développement économique. Ce projet s'inscrit sur la période 2021-2024 et bénéficie du soutien financier du FNADT.

Les participants ont ainsi pu avoir des commentaires explicatifs par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Savoie durant le trajet en bateau sur cette candidature UNESCO. Ce qui a permis de mettre en valeur d'une part la richesse en biodiversité du lac et les travaux de préservation et de sensibilisation menés par le CEN.

14 PREMIERS PROJETS SELECTIONNES PAR LE PROGRAMME INTERREG ESPACE ALPIN.

Les 18 et 19 octobre 2022, le Comité du programme **Interreg Espace Alpin 2021-2027** s'est réuni à Strasbourg et a discuté des 29 candidatures de projets classiques invitées à la deuxième étape du premier appel à projets pour la période 2021-2027. Au final, une liste de **14 projets** a été retenue :

Transition énergétique	
AMETHyST, chef de file français (AuRA – EE), déploiement de l'hydrogène vert dans les vallées alpines *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	**Autre partenaire français : pôle de compétitivité TENERRDIS**
H2MA, chef de file slovène, hydrogène vert dans les transports alpins	Partenaires français : Euro Métropole de Strasbourg et Pôle du Véhicule du Futur (BFC)
Risques naturels en lien avec le changement climatique	
AdaptNow, chef de file français (AuRA – EE), risques naturels en lien avec le changement climatique *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	**Autres partenaires français : INRAE et GAM**
X-Risk-CC, chef de file italien, risques naturels en lien avec le changement climatique	Partenaire français : AuRA EE
Tourisme durable	
TranStat, chef de file français (INRAE Grenoble), transition des espaces valléens dotés d'une ou plusieurs stations de ski *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	**Autres partenaires français : UGA et Région AuRA**
BeyondSnow, chef de file italien, résilience du ski alpin face au changement climatique *''incubé dans la cadre de la SUERA)*	Partenaires français : Métabief et Fabrique des Transitions
Sylviculture durable	
MOSAIC, chef de file français (INRAE), gestion durable des forêts face au changement climatique *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	**Autre partenaire français : ONF**
ForestEcoValue, chef de file italien, exploitation durable des forêts alpines en circuit-court et circularité	Partenaires français : INRAE, CNPF et ONF
Économie circulaire	
ECOLE, chef de file italien, réseau des zones industrielles alpines pour développer l'économie circulaire *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	Partenaires français : Grenoble Alpes métropole et pôle de compétitivité Polymeris
Cradle Alp, chef de file italien, économie circulaire	Partenaire français : pôle compétitivité Polymeris
CEFood Cycle, chef de file autrichien, économie circulaire dans l'alimentation	Partenaires français : CCI Nice Côte d'Azur et AVITEM
Biodiversité	
PlanToConnect, chef de file slovène, continuités écologiques dans les documents de planification alpins *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	Partenaires français : Alparc et Aster – CEN 74
Développement industriel	
AlpTextyle, chef de file suisse, relocalisation des productions textiles dans les Alpes *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	Partenaires français : EM Lyon et Techtera
Développement territorial	
SmartCommUnity, chef de file slovène, smart villages (développement territorial par l'accès mutualisé aux services et la connectivité numérique) *(incubé dans le cadre de la SUERA)*	Partenaire français : Adrets

NEUVIEME RAPPORT SUR L'ETAT DES ALPES : « VILLES ALPINES » !

9e RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ALPES
VILLES ALPINES

À l'occasion de la Conférence alpine, réunie le 27 octobre à Brigue, les États parties à la Convention alpine ont adopté le 9ème Rapport sur l'état des Alpes (RSA9) « villes alpines », élaboré sous présidence suisse et qui s'adresse aux décideurs politiques locaux, mais aspire aussi à encourager la coopération alpine internationale. Il commente l'état des villes alpines, mais aussi les défis et les opportunités sur la base desquels se modèleront leurs évolutions. Dans la partie 1 du rapport figure un ensemble de connaissances pouvant servir de base pour une action politique : données et atlas cartographique d'état des lieux et de tendances sur la population, l'emploi, les ressources, l'éducation, le tourisme, les interconnexions, …. Afin d'éclairer les décideurs dans les choix et priorités à opérer dans leur développement territorial, la partie 2 du rapport propose une série de 5 scénarios prospectifs et de solutions envisageables.

Un séminaire de restitution dédié aux villes alpines s'est tenu à Bern (Suisse) le 9 novembre, avec l'intervention de Sylvie Vigneron, coordinatrice des politiques de planification, mobilités et risques au Commissariat de massif des Alpeshttps://alpinetowns.alpconv.org/

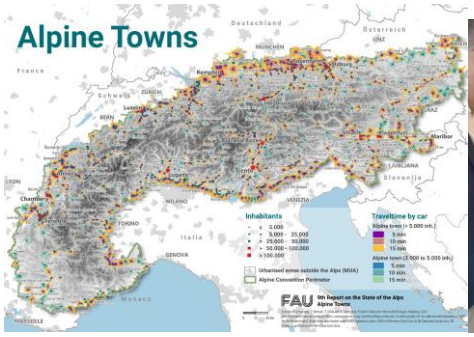

UN PLAN D'ACTION TRANSNATIONAL POUR UNE MOBILITE RESPECTUEUSE DU CLIMAT DANS LES ALPES.

Sous l'impulsion de la présidence suisse de la Convention alpine, les Etats alpins ont signé à Brigue (Suisse) un plan d'action ambitieux pour une mobilité neutre pour le climat d'ici à 2050.
Le transport dans l'espace alpin doit devenir climatiquement neutre d'ici 2050. Les ministres de l'environnement et des transports des pays alpins se sont mis d'accord sur cet objectif lors d'une conférence tenue aujourd'hui à Brigue (VS). À l'initiative de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, ils ont forgé l'« Alliance du Simplon» et ont élaboré ensemble un plan d'action comprenant des mesures concrètes. Il pourra s'agir par exemple d'un abonnement aux transports publics valable dans tout l'arc alpin, d'une multiplication des stations de recharge pour véhicules électriques, de la promotion des trains de nuit ou encore d'un label accordé aux destinations neutres en CO2.
Informations complémentaires sur l'Alliance du Simplon.

La Suisse passe le flambeau à la Slovénie qui présidera la Convention alpine pour deux ans, en 2023-2024, et qui dédiera le prochain rapport sur l'état des Alpes à « la qualité de vie pour tous dans les Alpes ». La présidence slovène poursuivra par ailleurs deux axes prioritaires : l'éducation des jeunes à l'environnement avec une conférence à l'été 2023 et la préservation de la biodiversité avec une conférence en avril 2024.

FORUM ANNUEL DE LA SUERA LES 23 ET 24 NOVEMBRE A TRENTO.

Répondre à la crise énergétique, atténuer les effets du changement climatique et impliquer les jeunes : telles étaient les pierres angulaires de la présidence italienne pour 2022, menée par les Provinces autonomes du Trentin et du Haut-Adige.
Outre des initiatives hautement participatives, telles que les "Dialogues sur l'énergie" - un dans chaque province - visant à recueillir les contributions des citoyens, des municipalités et des entreprises sur les thèmes de la crise énergétique et de la pauvreté énergétique, les présidences du Trentin et du Haut-Adige se sont concentrées sur le développement de la stratégie par la mise en place de la Structure de Soutien Technique et ont travaillé à renforcer les processus de financement et d'intégration de la SUERA.

CPhoto : Nicolas_Eccher_UfficioStampaPAT

Décisions de l'Assemblée générale 1

1. Adoption des priorités communes de mise en œuvre de la SUERA en 2023
   - Accélérer la transition énergétique pour atteindre la neutralité carbone
   - Encourager la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources, notamment de l'eau
   - Développer une économie circulaire en approvisionnement en circuits-courts
   - Renforcer les mobilités décarbonées
   - *Déployer les solutions numériques et de services mutualisés aux populations pour accroitre l'attractivité des territoires de montagne*

[1] *Délégation française : (en visio) Dominique Faure, Ministre déléguée aux Relations avec les Collectivités territoriales et à la Ruralité ; (en visio) Fabrice Pannekoucke, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'Agriculture et aux Espaces valléens ; Laurence Boetti-Forestier, Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur déléguée aux Relations transfrontalières ; Liliane Lucchesi, Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté déléguée à la solidarité internationale, la mobilité internationale des jeunes et des objectifs de développement durable ; Christian Debève, Conseiller régional Grand Est (Région observatrice dans la SUERA), président de la commission Europe et international*

2. Passation de la présidence à la Suisse (cf. focus) et adoption d'un ordre pré défini des prochaines présidences : Suisse (2023), Slovénie (2024), Autriche (2025), Allemagne (2026), France (2027), Italie (2028)
3. Renouvellement des copilotages des groupes d'action pour les trois prochaines années 2023-2025, dont trois par la France : groupe d'action 2 (filières économiques) par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région du Piémont, le groupe d'action 4 (mobilités durables) par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Eurorégion Tyrol et le groupe d'action 9 (transition énergétique) par l'agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement et l'agence provinciale du Trentin Haut-Adige pour l'énergie et le climat (CasaClima)
4. Achèvement de la préfiguration du secrétariat de la SUERA (cf. Technical Support Structure), constituée par les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Lombardie et son ancrage dans la gouvernance, au service des instances
5. Renouvellement annuel du Conseil de la jeunesse : Achille Ribeyron (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Maxime Bernard (Auvergne-Rhône-Alpes), Héloïse Laurent (Bourgogne-Franche-Comté) et Marion Saillot (Grand Est) constituent le nouveau quatuor de jeunes français membres du Conseil de la jeunesse.

PRESIDENCE SUISSE EN 2023.

Après une présidence réussie de la Convention alpine en 2021-2022, la Suisse assumera, en 2023, la présidence de la SUERA de façon collégiale, par l'Etat fédéral et les cantons, via la Conférence des gouvernements cantonaux. Cette présidence se focalisera sur trois thèmes principaux : l'économie circulaire, la gestion de l'eau et la mobilité durable.

Manifestations prévues dans quatre cantons en 2023 :

- 30 et 31 mars dans le canton de Fribourg : développement de l'économie circulaire
- 15 et 16 juin dans le canton des Grisons : gestion durable et économe de la ressource en eau
- 31 août et 1er septembre dans le canton du Tessin : déploiement des mobilités décarbonées
- 18 et 19 octobre dans le canton de St Gall à Bad Ragaz : Forum annuel et Assemblée générale, 10 ans après le sommet fondateur des Régions et Cantons des Alpes en faveur de l'élaboration de la SUERA.

LANCEMENT DU PROGRAMME ALCOTRA 2021-2027 À CHAMONIX ET COURMAYEUR.

Le programme Interreg Alpes latines – Coopérations transfrontalières (ALCOTRA) 2021-2027 a été lancé le les 28 et 29 novembre à Courmayeur et à Chamonix dans ce territoire du Mont Blanc, symbole d'un espace transfrontalier et de ses enjeux climatiques.

Plus de 500 personnes se sont mobilisées en présentiel ou visioconférence durant ces deux journées.
30 porteurs de projets 2014-2020 sont venus présenter leurs réalisations.
Les tables rondes, durant lesquelles sont intervenus Eric Fournier, les élus du Comité de suivi, le Sous-Préfet de Bonneville, Rémy Darroux et les membres du Conseil des jeunes ALCOTRA ainsi que les acteurs du territoire et les équipes de l'Autorité de gestion/Secrétariat conjoint, ont permis de mettre en avant les enjeux de la prochaine programmation ALCOTRA 2021-2027 et d'échanger sur le changement climatique et la montagne de demain.

Le premier appel à projets est toujours en cours jusqu'au 15 février : https://interreg-alcotra.eu/fr/appels-projets-simples-nouveaux-defis-et-gouvernance

« ON VOUS PASSE LE MICRO » – 4 CLIPS POUR SENSIBILISER LES PUBLICS AU PASTORALISME.

Dans les alpages, la montagne est-elle à tout le monde ? Comment y faire cohabiter les activités des éleveurs, des randonneurs, VVTistes et des habitants ? Où sont les espaces privés et publics ?
Les services pastoraux sont des associations départementales, qui rendent des services aux propriétaires d'alpages – souvent des collectivités –, aux éleveurs et aux bergers.
Dans les Alpes, avec le soutien du commissariat de massif des Alpes, ils ont réalisé des vidéos de témoignages pour sensibiliser le public aux usages de la montagne et à la gestion de cet espace de liberté, mais aussi zone de travail des agriculteurs.

https://adem26.wordpress.com/2022/08/10/on-vous-passe-le-micro-4-clips-pour-sensibiliser-les-publics-au-pastoralisme/

RENCONTRE SAISONNALITE ALPINE 2022 "AGIR POUR L'EMPLOI SAISONNIER".

Organisée par l'ADRETS, la rencontre saisonnalité alpine édition 2022 était consacrée au thème d'actualité "AGIR POUR L'EMPLOI SAISONNIER : attractivité, recrutement et fidélisation", le mardi 4 octobre aux Orres (O5).

Cette rencontre conviait les élus, techniciens des collectivités, acteurs de l'emploi de la formation, du tourisme des territoires et stations de montagne, mais aussi les employeurs ou leurs groupements, syndicats, espaces saisonniers... et tous les acteurs locaux alpins concernés par cette question.

Elle a permis d'identifier et partager des bonnes pratiques ainsi que de nourrir la rédaction d'une motion du Comité de massif en faveur de l'emploi saisonnier en montagne.

RANDOBIVOUAC

Porté par le Parc à titre expérimental, en partenariat avec les deux communes d'Aillon-le-Jeune et Les Déserts, le projet RandoBivouac a été lauréat de l'AMI Avenir Montagne Investissement sur la réhabilitation des sentiers de montagne et est également soutenu par la Région AURA. Sa maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude ATEMIA. Le projet, qui doit se réaliser sur 2023/2024, prévoit une création pilote d'une aire de bivouac sur le parcours du GRP Tour des Bauges, sur le site de la place à Baban (plateau de Margeriaz), ainsi que la réhabilitation du/des passages de randonnée alpine de la falaise du Margeriaz (Trou/Golet de l'Agneau). Ces nouveaux aménagements donneront vie à une nouvelle offre d'itinérance courte en boucle au départ du chef-lieu des déserts (La Combe), départ connecté au réseau de transports de l'agglomération chambérienne.

SEMINAIRE SDA « FORET DE PROTECTION ET ARBRES EN VILLE, ADAPTATION EN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE » – SEMINAIRE FINAL GROG, GRENOBLE-ALPES METROPOLE.

Cet événement organisé le 3 octobre, proposé par Grenoble-Alpes Métropole – Mission Risques et Service Gestion du Patrimoine Naturel Arboré – avec l'appui du Pôle Alpin Risques Naturels, s'adressait aux élus et aux services techniques concernés du territoire métropolitain, et plus largement aux partenaires forestiers et acteurs de la gestion intégrée des risques naturels du massif alpin et à la communauté scientifique et technique.

Le changement climatique a de nombreuses répercutions sur la végétation, et l'actualité de cet été particulièrement chaud et sec a montré la vulnérabilité des arbres et des boisements, sur l'ensemble du territoire métropolitain comme à l'échelle nationale et internationale. Elle s'est manifestée par le dépérissement de zones arborées et différents départs de feu sur les communes de la métropole, qui rappellent la présence locale du risque d'incendie de forêt. Or les boisements jouent des rôles importants à la fois dans la protection contre les risques naturels, la régulation du climat et le confort urbain sur le territoire grenoblois. Le feu de forêt de Voreppe a par exemple montré ces interactions avec un incendie ayant entraîné de nombreux éboulements.

Cette journée a permis donc d'échanger sur les études qui, pour trouver des solutions d'adaptation locales, cherchent :

- à identifier quelles espèces seront adaptées au climat de demain ;
- à mieux appréhender les forêts de protection, ses rôles écosystémiques et les menaces qui pèsent sur elles.

Consulter le replay de cette réunion.

LE FESTIVAL PASTORALISMES ET GRANDS ESPACES A GRENOBLE.

La 17ème édition du Festival « Pastoralismes et Grands Espaces » organisée par la Fédération des Alpages de l'Isère a eu lieu du jeudi 6 au dimanche 9 octobre 2022 à Grenoble sur plusieurs sites.

Le Festival met à l'honneur les femmes et les hommes, éleveurs et bergers, qui font vivre ces activités au cœur des territoires d'ici et de l'autre bout du monde, au plus près de leurs troupeaux.

Informations pratiques www.festival-pastoralismes.com

APPEL A PROJET « ENCOURAGER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX RISQUES NATURELS ».

L'appel à projet FEDER Massif des Alpes 2021-2027 **« Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels »** vient de paraître. L'enveloppe indicative FEDER dédiée à cet appel à projets est de 3 M€. Ce programme permet de financer 3 types de projets :

- des projets permettant le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels ;
- des actions interrégionales d'animation, de sensibilisation et de mise en réseau pour une meilleure gestion des risques naturels ;
- des projets de recherche appliquée partenariaux visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisationnelles.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site du programme

Dates de clôture de l'appel : 15 décembre 2022 et 13 avril 2023. Le PARN accompagne spécifiquement les porteurs de projets dans le cadre de cet appel. Si vous souhaitez être informé, vous pouvez laisser vos coordonnées dans le formulaire suivant.

LANCEMENT AAPS - AAP PROPRE ZAA ET AAP CONJOINT LABEX ITTEM-ZAA.

L'appel à projet de la Zone Atelier Alpes est ouvert !

Deux nouveautés cette année :

- la ZAA souhaite soutenir en particulier des projets visant à documenter et à comprendre les manifestations et les conséquences des crises récentes (COVID-19, tempête Alex, canicules et sécheresses 2022) sur les socio-écosystèmes, ou les réponses à ces crises.
- En termes de possibilités de co-financements, les trois parcs nationaux partenaires de la ZAA (Ecrins, Vanoise et Mercantour) peuvent co-financer conjointement des projets portant sur les "sites références à faibles impact anthropiques" que sont respectivement la Réserve Intégrale du Lauvitel, le site de référence de la Montagne du Saut et la Réserve Intégrale de Roche Grande.

Le descriptif complet de l'appel à projet est disponible **ici**.
Le formulaire de réponse à l'AAP au format Word est téléchargeable **ici**.
Pour plus de renseignement sur cet appel à projets.

L'appel à projet conjoint Zone Atelier Alpes - Labex ITTEM est ouvert !

Cette année : la ZAA et le Labex ITTEM souhaitent soutenir en particulier des projets en interdisciplinarité élargie visant à documenter et à comprendre les manifestations et les conséquences des crises récentes (COVID-19, tempête Alex, canicules et sécheresses 2022) sur les socio-écosystèmes, ou les réponses à ces crises.
Le descriptif complet de l'appel à projet est disponible **ici**.
Le formulaire de réponse à l'AAP au format Word est téléchargeable **ici**.
Pour plus de renseignements sur l'appel à projets.
Ces deux appels à projets se clôtureront tous deux **le mercredi 18 janvier 2023 à 12h**

Journée annuelle GESTion intégrée des risques naturels (GIRN) & Science Décision Action (SDA).

La journée annuelle organisée par le Pôle alpin des risques naturels (PARN) sur la gestion intégrée des risques naturels (GIRN) et le programme Sciences Décision Action (SDA) s'est tenue le 29 novembre à Susville dans la Matheysine. Elle a permis de partager l'état d'avancement des programmes d'actions des territoires porteurs de GIRN et des projets scientifiques en cours, de dresser un bilan des résultats de l'ensemble de la programmation, ainsi que les perspectives de développements futurs dans le cadre des nouveaux programmes alpins (CIMA, PO FEDER Alpes) et Interreg 2021-2027. Elle fait suite aux journées techniques qui s'étaient tenues à Albertville au mois de juin. https://risknat.org/

DÉCARBONE-TOI !

Le 9 décembre dernier, le réseau alpin des CCI, animé par le Club euro-alpin, organisait à Savoie Technolac une première édition de l'évènement « Décarbone-toi ! » à destination des entreprises alpines. Il s'agissait de promouvoir les meilleures pratiques en la matière, notamment dans le champ de l'énergie et de la mobilité.

Cet évènement d'envergure alpine, réunissant près de 150 participants en présentiel et en ligne issus du massif alpin, contribuait ainsi à la feuille de route du groupe développement économique du Comité de massif.

Nicolas Gouvernel, commissaire-adjoint du massif des Alpes et secrétaire du groupe, est intervenu à cette occasion pour rappeler notamment combien les industries alpines était historiquement liées à leur environnement montagnard et combien elles pouvaient aujourd'hui contribuer, par leurs mutations écologiques, à préserver au climat montagnard.

La démarche « espaces valléens » : un dispositif structurant de la convention de massif des Alpes pour mettre en œuvre la diversification et la transition du tourisme en montagne.

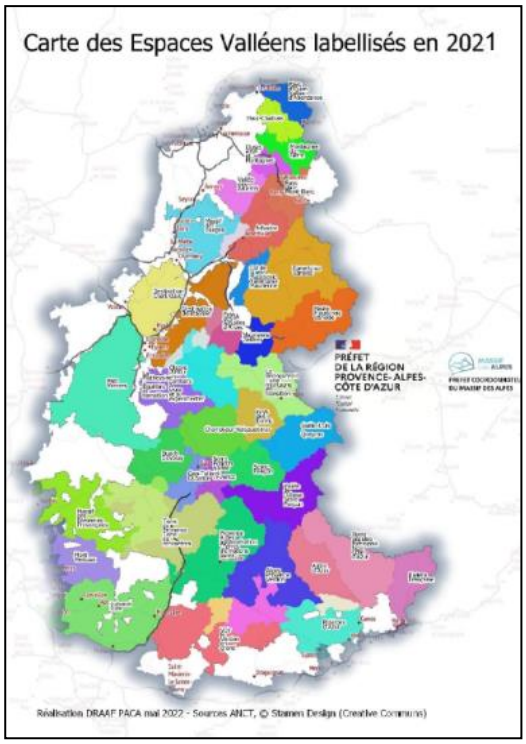

Ce dispositif, constitutif depuis 2007, de la convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) est co-financé par l'Etat et les deux Régions alpines (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), par les fonds Européen (FEDER Alpes) et les collectivités territoriales impliquées.

La démarche est pilotée par le commissariat de massif avec les services tourisme et montagne des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Elle réunit les élus locaux et les acteurs socio-professionnels d'un bassin touristique pour porter une stratégie de développement pluriannuel partagé, axé sur la diversification et la transition touristique.

Sur la période 2015-2020 95,6 millions d'euros avaient été engagés pour accompagner 730 projets basée notamment sur la valorisation des patrimoines naturels, culturels et économiques.

Pour la 3ème génération du dispositif (2021-2027), Les «Espaces Valléens » couvrent pratiquement tout le massif alpin avec **39 bassins touristiques impliqués.** Ces territoires de projets sont animés chacun par une chefferie de projet et à l'échelle du massif des Alpes au sein d'un réseau des 39 chefferies piloté par le commissariat de massif avec les deux Régions.
Les stratégies définies par cette génération s'inscrivent en réponse à trois enjeux prioritaires :

- accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié et adapté aux nouvelles attentes des clientèles (clientèles jeunes, sensibilité environnementale, durée des séjours, diversification des produits et services, itinérance);
- favoriser la cohésion territoriale (géographique, économique et sociale).

Ils portent chacun des enjeux communs en tant que territoire alpin et des distinctions propres à leur vallée et massif en matière de critères de l'attractivité touristique en montagne, de lien entre villes, villages de vallées et stations, dans une exigence de développement durable de la montagne.

L'accompagnement de cette nouvelle génération d'espaces valléens s'appuie ainsi sur un **socle de valeurs communes** et sur **une approche différenciée** pour prévenir le risque de standardisation de l'offre et de concurrence entre territoires, pour articuler au mieux les besoins des acteurs locaux, et les enjeux d'adaptation et d'évolution de l'offre touristique à l'échelle du massif.

Le socle commun à tous les territoires repose notamment sur :

- l'intégration du changement climatique au coeur des stratégies de développement touristique ;
- la priorisation des opérations visant un tourisme durable (mise en place de critères d'éco conditionnalité permettant la priorisation d'opérations par exemple) ;
- l'encouragement aux projets de coopération inter-espace valléens et projets conduits à l'échelle interrégionale.

- Un accompagnement différencié reposant sur :

- un cap différent par grand groupe de territoires alpins, groupe établi sur une critérisation objective ;
- des actions soutenues de manière prioritaire pour chaque groupe ;
- un accompagnement financier différencié selon les besoins et ambitions des espaces valléens.

« Le dispositif Espace Valléen est pour nous, élus locaux, l'occasion d'organiser les échanges autour des enjeux et défis à relever pour notre territoire. Cette 3ème génération permet de consolider, sur la durée, nos orientations vers une diversification touristique. ». Fabien Ferraro, Président de l'Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar, porteur de la stratégie Espace Valléen.

« Être cheffe de projets Espaces Valléens, c'est un engagement concret pour accompagner la transition durable de nos territoires ruraux de montagne. L'association de tous les acteurs locaux du tourisme à la gouvernance, le partage d'expériences au sein du massif des Alpes et les aides financières du dispositif permettent d'être efficients dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement touristique. Notre agriculture, nos jeunes, la biodiversité et les paysages de nos vallées sont des atouts sur lesquels nous souhaitons capitaliser pour un territoire où demain il fait bon vivre ! ».
Aude Carmellino, Cheffe de projets Espace Valléen à l'Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar.

MASSIF des ALPES